



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-262

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2019

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

75-2019-07-29-018 - Arrêté n°2019-07 portant délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (10 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police**

75-2019-07-29-015 - ARRETE 2019-00652 ACCORDANT DELEGATION DE LA SIGNATURE PREFECTORALE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA POLICE GENERALE (8 pages)

Page 14

# Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-07-29-018

Arrêté n°2019-07 portant délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n°2019-07

Le Directeur par intérim, du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris Saclay

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2019 - 07 0004 du 5 juillet 2019 portant nomination de M. Christophe KASSEL, Directeur de Classe Exceptionnelle, comme directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire « AP-HP. Université Paris Saclay »,

Vu l'arrêté directeur ANADDG 2019-070001 du 5 juillet 2019 nommant Mme Anne COSTA, adjointe par intérim au directeur par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris-Saclay à compter du 5 juillet 2019,

Vu l'arrêté directeur ANADDG 2019-07006 du 5 juillet 2019 nommant Monsieur Denis DUCASSE, Secrétaire général par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris-Saclay à compter du 5 juillet 2019,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE**

**1.1 DIRECTION DU GROUPE**

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du Groupe hospitalo-universitaire P-HP. Paris Saclay, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié, paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, à :

- Anne COSTA, adjointe au directeur par intérim du GHU
- Denis DUCASSE, Secrétaire général du GHU

**1.2 DIRECTION DE SITE :**

Délégation générale de signature est donnée à :

**1.2.1 Site Antoine Béclère**

Frédéric Le Roy, Directeur du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les

actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Frédéric Le Roy, Directeur du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Frédéric Le Roy a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Béclère, à :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Adjoint à la Directrice chargée des ressources humaines

### **1.2.2 Site Bicêtre**

Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- Jean François SICARD, Directeur- adjoint chargé de la politique médicale,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- Nabil JANAHA, Adjoint à la directrice chargée des finances,
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Directrice des soins, coordonnatrice générale des activités paramédicales,

### **1.2.3 Site Paul Brousse**

Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006

En cas d'empêchement de Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Elisabeth GUILLAUME a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales,
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Adjoint à la Directrice chargée des ressources humaines
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance
- Khadija KARADENIZ, Directrice des Soins du site de Paul Brousse

### **1.2.4 Site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini**

Françoise SABOTIER-GRENON, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Françoise SABOTIER-GRENON, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Françoise SABOTIER-GRENON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à :

- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré
- Jérôme PIEUCHARD, Directeur du site de Raymond Poincaré
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
- Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
- Christine BARGIELA, Directrice des soins du site de Sainte Périne

### **1.2.5 Site de Berck**

Franck VOLEON, Directeur du site de Berck, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Franck VOLEON, Directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-5 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2°, J 1° à 2° ;
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, I 2° et 3°, J 1° à 2°

### **1.2.6 Site de Raymond Poincaré**

Jérôme PIEUCHARD, Directeur du site de Raymond Poincaré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-6 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Jérôme PIEUCHARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site de Berck, à :

- Françoise SABOTIER-GRENON, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

### **1.2.7 Site d'Ambroise Paré**

Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-7 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Lise CHARMET-DELAOUTRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Paul Brousse, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Françoise SABOTIER-GRENON, Directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
- Jérôme PIEUCHARD, Directeur du site de Raymond Poincaré
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales,

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, G1, G2, G3 et H 4°
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F3°, G4, G6°, H2 et H3
- Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A,
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A et E

- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5
- Jean François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A,
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G4, G5, G6, G28
- Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale chargée des soins et des activités paramédicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, B, F (à l'exclusion de F6), G1 à G9, H et K
- Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F1, H3 et I
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
- Bruno IDASIAC, Ingénieur général, Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
- Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

A. En cas d'empêchement de Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1 et G2
  - Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur-adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1 et G2 :
  - Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière, RRH de Raymond Poincaré
  - Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
  - Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière, RRH d'Ambroise Paré
  - Laetitia DEROO-BLANQUART, adjointe des cadres hospitalier, RRH Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini
  - Sophie BERNARDEAU, Chargée de mission, Responsable du personnel
  - Denis GUITTEAUD, Référent RH
  - Alexandra BAUDIFFIER, Chargée de mission, Responsable du personnel
  - Muriane LOUIS THERESE, Responsable gestion-paie Antoine Béclère
  - Léonard WENDLING, Responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget
  - Stéphanie MAILHE, Psychologue du travail - Ergonome Coordinateur des conditions de travail et des risques professionnels,
  - Karina RODRIGUEZ, Chargée de mission, chargée du développement des Ressources humaines.
- c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30, B38, B39, B40 et B42), G1, G2 et G3 :
  - Stéphanie MAILHE
- d) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 21°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° :
  - Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière
- e) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27°
  - Christian LEFEBVRE (par intérim), attaché d'administration hospitalière
- f) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27
  - Lionel BERMIRON, attaché d'administration hospitalière
- g) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26
  - Nathalie CROQUELOIS, Responsable de formation
  - Danielle MARIE, adjointe des cadres hospitaliers, coordinatrice formation

B. En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5°
  - Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
  - Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré
  - Jean François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale
  - Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière

C. En cas d'empêchement de Gaia GANS, Directrice adjointe chargée des opérations et de la performance, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à

- Léo CAZIN, chargé de mission
- Lucie ROUSSEL, chargée de mission
- Virginie FORTINEAU, chargée de mission

- Niccolo CURATOLO, chargé de mission
- D. En cas d'empêchement de Jean François SICARD, Directeur adjoint chargé de la politique médicale, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales
- E. En cas d'empêchement de Catherine TARDY, Directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
    - Valérie BOHIC, Adjointe à la Directrice de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle
    - Nicoise CHALUS, Attachée d'administration hospitalière, Chargée des relations avec les usagers
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H3 et I
    - Jean-Jacques KELLER, Chargé de mission, Conseiller juridique
- F. En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F6, G5 et H1
    - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
    - Françoise GUILLEMETTE, Attachée d'administration hospitalière
    - Gwénola ETORE-DAHAN, Attachée d'administration hospitalière
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
    - Virginie KERGUIGNAS, ingénieur
- G. En cas d'empêchement de M. Bruno IDASIAK, Ingénieur, Directeur adjoint chargé des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F5, G31 et H1
    - Thierry MARTIN, Directeur Adjoint, adjoint au directeur des investissements
    - Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité,
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G31
    - M. Denys-Xavier PATUREL Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical
    - Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier
  - c) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
    - Tom DARIN, Responsable du département sécurité/sureté du groupe hospitalier,
    - Claire MOUSSU, Adjointe au responsable du département sécurité/sureté
    - M. Christian DUBOIS, Chargé de sécurité du site Antoine Béclère
    - M. Charles CHAVANT, Chargé de sécurité du site Bicêtre
    - M. Victor ALMEIDA, Chargé de sécurité du site Paul Brousse
    - Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité du site Ambroise PARE
    - Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck
    - André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré
    - Michel LAUZANNE responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne
- H. En cas d'empêchement de Mme. Nathalie PICQUET, Chargée de mission, Directrice du système d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
    - Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
    - Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du système d'information, directrice des projets et du pilotage informatique
- I. En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3°, G4, G6°, H2 et H3
    - Nabil JANAH, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
    - Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
    - Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances
  - b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F3, H2 et H3 (à l'exception des mesures de soins sous contraintes en psychiatrie)
    - Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière
    - François PINCHON, attaché d'administration hospitalière



- Benjamin PAULOT, Chargé de mission
  - Séverine ROBERT, Chargé de mission
  - Pascale LECOINDRE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
  - Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse
  - Brigitte TENIN, Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère
  - Jacqueline NARDONE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
  - Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère
  - M. José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre
- J. En cas d'empêchement de Mme Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28
- Maurine BROUARD, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche et innovation,
- K. En cas d'empêchement de Denise PELLASSY TARBOURIECH, Coordinatrice générale des soins, ou en cas ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K
- Khadîdja KARADENIZ, Directrice des soins du site de Paul Brousse,
  - Christine BARGIELA, Directrice des soins du site de Sainte Périne,
  - Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré
- L. En cas d'empêchement de Véronique VANIET-DERAMAUX, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :
- Mme Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

**ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2 et C3
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Bruno IDASIAK, Directeur adjoint chargé des investissements, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C2, C3 et C4
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de Bruno IDASIAK, Ingénieur général, Directeur adjoint chargé des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Thierry MARTIN, Directeur Adjoint, adjoint au directeur des investissements
- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité,
- Michelle MONTEIL Responsable du Département Administratif et Financier,

En cas d'empêchement de Mme. Nathalie PICQUET, Directrice-adjointe chargée du système d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du systèmes d'information, directrice des projets et du pilotage informatique

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4, à :

- Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
- Gwénola ETORE-DAHAN, Attachée d'administration hospitalière

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
  - Nabil JANAH, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances,
  - Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances
  - Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
  - M. Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion
  - Mme Séverine ROBERT, Chargé de mission, Responsable des recettes

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Bruno IDASIAK Ingénieur général, Directeur adjoint chargé de la direction des investissements pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- Gwenn PICHON-NAUDE, Directrice adjointe chargée des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,
- Nathalie PICQUET, Directrice adjointe chargée du système d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes C1
- Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2 et C3

En cas d'empêchement de Guillaume ECKERLEIN, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- a) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
  - Laurence CHARTIER, Attachée d'administration hospitalière
  - Françoise GUILLEMETTE adjoint des cadres hospitaliers
- b) Pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
  - Anne Claire HARDOUIN, Responsable restauration
  - Virginie KERGUIGNAS, Responsable qualité hôtelière
  - Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière
  - Martine NOAH, technicienne supérieure hospitalier

En cas d'empêchement de M. Bruno IDASIAK Ingénieur général chargé de la direction des investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10, à :

- Thierry MARTIN, Directeur Adjoint, adjoint au directeur des investissements
- Denys-Xavier PATUREL, Ingénieur en chef, Directeur des équipements
- Sophie DERAMAT, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité,
- Michelle MONTEIL, Responsable du département administratif et financier

En cas d'empêchement de Nathalie PICQUET, Chargé de mission, Directrice des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Éric ADNET, Ingénieur-en chef, adjoint à la Directrice du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique
- Nadine PRUNENEC, chargée de mission, adjoint à la Directrice du système d'information, directrice des projets et du pilotage informatique

En cas d'empêchement de Julie THUILLEAUX, Directrice adjointe chargée des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée, à :

- Nabil JANAHA, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe, Adjointe à la Directrice chargée des finances pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8 et C10
- Charles MORVAN, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des finances, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8, C9 et C10
- Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3, C5, C6, C7, C8, et C10
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, pour les matières énoncées aux paragraphes C5, C6, C8
- Benjamin PAULOT, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Séverine ROBERT, Chargée de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- Maryse LE MEUR, Responsable de la régie du site Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- Laurence HABERT, Responsable des traitements externes du site Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Nelly RIGOLE, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- Nathalie COULON, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Jacqueline NARDONE, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Brigitte TENIN Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béchère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Pascale LECOINDRE Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- José VENTADOUR, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 10

En cas d'empêchement de Delphine LUX, Directrice adjointe chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Maurine BROUARD, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche et innovation,

En cas d'empêchement de Justine KOOB, Directrice adjointe chargée des Ressources médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse,
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice du site d'Ambroise Paré

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

A. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé :

- Anne COSTA, Directrice d'hôpital
- Françoise SABOTIER-GRENON, Directrice d'hôpital
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, Directrice d'hôpital
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,

- Julie LAIGRE, Directrice d'hôpital
- Jérôme PIEUCHARD, Directeur d'hôpital,
- Patrick POURIAS, Directeur d'hôpital
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Directrice d'hôpital
- Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital,
- Catherine TARDY, Directrice d'hôpital.
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
- Mme Florence FAVREL-FEUILLADE, Directrice d'hôpital exerçant hors du GH I
- Richard FIZAINE, Directeur d'hôpital exerçant hors du GH
- Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Nabil JANAHA, Directeur d'hôpital
- Justine KOOB, Directrice d'hôpital
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur d'hôpital
- Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital
- Delphine LUX, Directrice d'hôpital
- Jean-François SICARD, Directeur d'hôpital

B. Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Site hôpital Raymond Poincaré

- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré

#### Site hôpital de Berck

- Stéphan CARDON, technicien supérieur hospitalier
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Éric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques.

#### Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Gwénola ETORÉ-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- Ludovic RINGOT, directeur des soins,
- Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière.

#### Site hôpital Sainte Péline

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice hors site,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière ;
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site.

#### Site hôpital Antoine Bécère

- Catherine SUQUET, Cadre supérieure de santé,
- Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Cécile MARSA, Attachée d'administration hospitalière.

#### Site hôpital Bicêtre

- Michèle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers,
- Pierre PERES, Attaché d'administration hospitalière,
- Niçoise CHALUS, Attachée d'administration hospitalière,
- Lina GUERS, Attachée d'administration hospitalière,
- Elodie BAU, Attachée d'administration hospitalière,
- Maurine BROUARD, Attachée d'administration hospitalière.

#### Site hôpital Paul Brousse

- Khadidja KARADENIZ, Directrice des Soins,
- Marie-Christine MULOWA, Attachée d'administration hospitalière,
- Léonard WENDLING, Attaché d'administration hospitalière,
- Frédérique DUCHESNE, Attachée d'administration hospitalière,
- Sophie GOULFIER, Attachée d'administration hospitalière,
- Lina GUERS, Attachée d'administration hospitalière,
- Denis GUITTEAUD, Attaché d'administration hospitalière.

### **ARTICLE 5 ABROGATION**

L'arrêté n° 75-2019-06-03-013 HUPS de délégation de signature du 3 juin 2019 est abrogé.

### **ARTICLE 6 EXÉCUTION**

Le Directeur par intérim du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

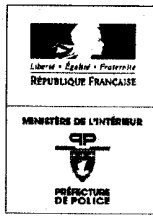
Fait à Kremlin Bicêtre, le 29 juillet 2019

Christophe Kassel  
Directeur par intérim du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Saclay

Préfecture de Police

75-2019-07-29-015

**ARRETE 2019-00652 ACCORDANT DELEGATION DE  
LA SIGNATURE PREFECTORALE AU SEIN DE LA  
DIRECTION DE LA POLICE GENERALE**



CABINET DU PRÉFET

**arrêté n° 2019-00652**

accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de la police générale

**Le préfet de police,**

Vu le code civil, notamment ses articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code du sport ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00694 du 23 octobre 2018 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu l'avis du comité technique de direction de la direction de la police générale en date du 27 septembre 2018 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2019, par lequel M. Jean-François de MANHEULLE, administrateur civil hors classe, est nommé sous-directeur de l'administration des étrangers à la direction de la police générale de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

#### **arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, directeur de la police générale, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 23 octobre 2018 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE, sous-directeur de l'administration des étrangers et M. Anthmane ABOUBACAR, directeur du cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE reçoit délégation pour signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité, dans la limite de ses attributions.

2019-00652



#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthmane ABOUBACAR, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Sylvain MARY, attaché d'administration hors classe de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation ;
- Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'État, cheffe de la section des affaires générales ;
- M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la section des affaires générales.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Béatrice MOURIEZ, attachée d'administration hors classe de l'État, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines ;
- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice MOURIEZ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Fabien DUPUIS, attaché d'administration de l'État, directement placé sous son autorité.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administrative de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1<sup>er</sup> bureau ;

- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 2<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Monique SALMON-VION, cheffe du 3<sup>ème</sup> bureau par intérim, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- M. Pierre ZISU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 5<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Béatrice CARRIERE, de Mme Monique SALMON-VION, de M. Pierre ZISU et de Mme Isabelle THOMAS, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mmes Anne-Catherine SUCHET, attachée principale d'administration de l'État et Elisa DI CICCIO, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;
- M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État, M. Karim HADROUG, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Monique SALMON-VION ;
- M. Jean-François LAVAUD, attaché principal d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de M. Pierre ZISU ;
- M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

- signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil, les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1, 17-1, 17-3 et 37-1 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié ;

- par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction et Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction.
- signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1,17-1, 17-3 et 37-1 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :
  - par M. Jean-Gabriel PERTHUIS, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la cellule chargée des dossiers signalés et de la correspondance, et Mme Nadine ELMKHANTER, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la cellule chargée des dossiers signalés et de la correspondance ;
  - par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, adjointe à la cheffe de la section accueil ;
  - par Mme Véronique SAGOT, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire de l'attribution des dossiers et de l'interface avec les services d'enquête.

#### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CARRIERE et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Malika BOUZEBODJA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

#### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU et de M. Jean-François LAVAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, par Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, attachées d'administration de l'Etat.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU, de M. Jean-François LAVAUD et de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;
- Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

#### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée par M. Maxime LOUBAUD, chef du pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS, de M. David GISBERT et de M. Maxime LOUBAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, ou en son absence ou empêchement, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat, ou en leur absence ou empêchement, Mme Maria DA SILVA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, ses adjointes ;
- Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical, ou en son absence ou empêchement, Mme Emilie JOLY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;
- Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des auto-écoles, pour signer :
  - les attestations de dépôt de dossiers et les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;
  - les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée et la sécurité routière, et aux demandes d'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que les bordereaux de transmission des cartes délivrées à l'appui de ces autorisations ;
  - les courriers de recueil de pièces manquantes relatifs aux demandes d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire ou des véhicules affectés au transport public de personnes ;
  - les attestations d'obtention du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) ;
- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés d'information des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale ;
- Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, ou en son absence ou empêchement Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du Centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, ou en leur absence ou empêchement, Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, référent fraude du Centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :
  - Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés ;
  - Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;

2019-00652

- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France ;
- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui précise que "pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'État dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet État conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route".
- Mme Domitille BERTEMONT, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination, pour signer :
  - Les bordereaux autorisant la destruction des permis de conduire français découverts, détenus par des personnes décédées ou échangés à l'étranger ;
  - Les courriers de transmission relatifs aux échanges de permis de conduire français à l'étranger ;
  - Les réponses aux demandes de relevé d'information restreint, des conducteurs établis à l'étranger ;
  - Les courriers en réponse relatifs à l'instruction des réexamens de demandes faisant suite à un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux ayant trait aux permis de conduire, ou à une saisine, en la matière, du Défenseur des droits.

#### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 6<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Alain PEU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 8<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Catherine KERGONOU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 9<sup>ème</sup> bureau ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Anne Marie CAPO CHICHI, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du 11<sup>ème</sup> bureau par intérim ;
- M. Djilali GUERZA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 12<sup>ème</sup> bureau.

2019-00652

## Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU, de M. Alain PEU, de Mme Michèle HAMMAD, de Mme Catherine KERGONOU, de M. François LEMATRE, de Mme Anne Marie CAPO CHICHI, et de M. Djilali GUERZA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'État directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- M. Alexandre METEREAUD, attaché principal d'administration de l'État et Mme Elodie BERARD, attachée d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU ;
- MM. Alexandre SACCONI, Stéphane HERING, Joseph JEAN, Simon PETIN et Mmes Lucie PERSON, Isabelle SCHULTZE, Maëlle MELISSON, Karine PRAT et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mmes Manon GENESTY et Frédérique CHARLEUX, attachées principales d'administration de l'État, et Mme Sidonie DERBY, attachée d'administration de l'État directement placées sous l'autorité de Mme Catherine KERGONOU ;
- M. Philippe ARRONDEAU, attaché d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, attaché d'administration de l'État, directement placé sous l'autorité de Mme Anne Marie CAPO CHICHI ;
- Mme Zineb EL HAMDI ALAOUI, attachée principale d'administration de l'État et M. Adrien LHEUREUX, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Djilali GUERZA.


## Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie CAPO CHICHI et de M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Isabelle GOMEZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et par M. Yannick ALLAIN, secrétaire administratif de classe supérieure, dans la limite de leurs attributions respectives.

## Article 18

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le **29 JUL. 2019**

  
Didier LALLEMENT

2019-00652